

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er juin 2010.

Section du dépôt légal



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

Ciible

CII à l'écoute

Le Scribe

infOIIQ

Le Journal mai/juin 2008 vol. 5, n^o 5

Choisissez votre numéro

Publication officielle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

LE JOURNAL

Table des matières

Actualités professionnelles

- [Éditorial : Table nationale sur la main-d'œuvre en soins infirmiers](#)
- [L'OIIQ a rendu public un sondage Crop sur les infirmières qui travaillent pour les agences privées](#)
- [Le service de vérification du droit d'exercice désormais accessible, en tout temps, au bout de vos doigts !](#)
- [Vous déménagez le 1^{er} juillet ? Vous avez changé d'emploi ? Vous avez l'obligation nous en aviser dans un délai de 30 jours.](#)
- [Entre nous, ça clique !](#)
- [Congrès 2008](#)
- [Déposez vos mémoires et thèses !](#)
- [À la découverte du PTI](#)
- [Suivi des travaux de la Table de concertation visant à répondre à la situation de la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers](#)
- [Projet de loi n^o 50](#)

Du siège social

- [Chronique jeunesse : Le Comité jeunesse retient trois recommandations du rapport Castonguay](#)
- [Un nouveau comité à l'ordre](#)
- [Avis de tenue de l'examen professionnel](#)
- [infOIIQ : Votre bulletin d'information](#)
- [Avis de la fin du statut de candidates à l'exercice de la profession d'infirmière](#)
- [Chronique déonto : Utilisation du symbole graphique de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec](#)
- [Exercice illégal et usurpation du titre de la profession d'infirmière](#)
- [Programme de surveillance générale 2008-2009](#)
- [Chronique CII : Le leadership des CII : La mobilisation s'installe dans les régions](#)
- [Avis de nomination - Carole Mercier, secrétaire générale](#)
- [L'exercice infirmier dans les urgences : qu'en est-il ?](#)
- [Avis de convocation à la 88^e assemblée générale annuelle](#)
- [Récipiendaires des bourses d'études de 1^{er} cycle de l'OIIQ, concours 2007-2008](#)
- [Semaine de l'infirmière](#)
- [Lauréates des prix Florence 2008](#)
- [IV^e Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones à Marrakech \(Maroc\)](#)
- [Partenariat Comité jeunesse de l'OIIQ et Alifera Globetrotter](#)



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin 2008, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)



Éditorial

Table nationale sur la main-d'œuvre en soins infirmiers La montagne a-t-elle accouché d'une souris ?

Au risque d'être rabat-joie, hélas, je réponds oui. Pour tout vous dire, il m'a semblé que ce n'était pas la première fois que je jouais dans ce film... En fait, c'était au moins le troisième « remake ». En 1987, il y a eu le rapport CEMOSI¹ du Comité d'étude sur la main-d'œuvre en soins infirmiers qui avait d'ailleurs suivi de près le rapport Sobeco² du nom de la firme qui l'avait rédigé. Puis, Pauline Marois avait rendu public, en décembre 2003, un rapport sur la planification des effectifs infirmiers³. Quelques jours plus tard, elle n'était déjà plus ministre de la Santé. Sans oublier la Commission Clair⁴ qui faisait état de la morosité du personnel du réseau. Nous allons ainsi de rapport en rapport sans plan d'action. Quelle misère !

Pour améliorer la satisfaction professionnelle des infirmières, toutes les études et tous les rapports en arrivent aux mêmes conclusions : autonomie et valorisation professionnelle, respect et confiance mutuelle entre les employés et l'administration, ratios élevés de personnel, recherche de qualité et bonne communication entre les médecins et les infirmières. Brunelle (2008)⁵ indique que les hôpitaux québécois et le système de santé qui les encadre font exactement le contraire des hôpitaux « magnétiques » américains qui réussissent à satisfaire et à maintenir en poste leur personnel infirmier en appliquant ces mesures depuis plus de 25 ans. Au moment où l'enjeu supposément le plus crucial est celui de la rétention du personnel infirmier, aucun indicateur n'est actuellement disponible pour la mesurer au Québec. L'OIIQ a beaucoup insisté au cours des derniers mois pour que les données relatives à l'indicateur du taux de roulement du personnel infirmier soient consignées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et rendues publiques. Présentement, le MSSS s'intéresse surtout aux indicateurs financiers ou de productivité, tel celui des heures travaillées par jour-présence en soins infirmiers et d'assistance. Il peut même arriver qu'un établissement soit considéré comme très « performant », alors que son taux de roulement est élevé et que ses coûts en personnel d'agences privées ne sont pas comptabilisés avec ses coûts en main-d'œuvre.

Ma déception à l'égard des travaux récents du MSSS auxquels nous avons été conviés tient à ce que je ne vois pas le lien entre l'extrême gravité de la pénurie envisagée et les solutions proposées. Elle tient aussi à ce que plusieurs recommandations ressemblent à des vœux pieux, car elles ne sont pas assorties de mesures budgétaires. En guise d'exemple, on a recommandé d'améliorer l'accès à la formation continue et on a mandaté un sous-comité pour proposer un cadre de gestion et d'évaluation ! D'ailleurs, plusieurs sous-comités doivent poursuivre leurs réflexions au cours de 2008. Pendant ce temps, on estime à 63 % le nombre d'infirmières de plus de 50 ans qui envisagent de prendre leur retraite au cours des trois prochaines années. Un sondage interne de l'Ordre indique que trois infirmières sur quatre pourraient envisager de reporter leur retraite à certaines conditions, notamment, un meilleur salaire, un travail à temps partiel, une diminution de la charge de travail, bref de meilleures conditions de travail. Ces seules données nous convainquent qu'il est urgent de passer à l'action.

Permettre à une infirmière d'expérience d'être déchargée de ses

**fonctions et rémunérée pour former une infirmière de la relève,
c'est démontrer toute la valeur qu'on accorde à son savoir-faire.**

Cela fait des années que l'on parle de mentorat, d'augmentation et de stabilisation des équipes et de différentes mesures de fidélisation des employés en fin de carrière. L'indifférence face aux départs des infirmières de plus de 50 ans, ou encore le fait de considérer ces départs comme inévitables me paraît scandaleux. Tout doit être fait pour les garder. Les établissements de santé du Québec devraient avoir des marges de manœuvre locales à cet effet. Brunelle⁶ rappelle que des études estiment à 10 000 \$ le coût minimal par poste à remplacer et à 25 000 \$ le coût moyen, sans compter les dommages collatéraux : lits fermés, dysfonctionnement à l'urgence, augmentation des listes d'attente, démoralisation du personnel, etc. Si on ajoute le coût des heures supplémentaires et celui du personnel d'agences privées, il y a sûrement quelque part des fonds disponibles pour retenir les infirmières d'expérience.

Mais cela n'est pas seulement une question d'argent, c'est d'abord une question de valorisation. Dans le réseau public de la santé, tant que les infirmières seront considérées comme interchangeable, quelle que soit leur expertise ou leur formation, nous assisterons à une accélération des départs à la retraite et à un roulement élevé. Permettre à une infirmière d'expérience d'être déchargée de ses fonctions et rémunérée pour former une infirmière de la relève, c'est démontrer toute la valeur qu'on accorde à son savoir-faire. Le ministère de la Santé de l'Ontario a annoncé dès 2005 un investissement de plus de 28 millions de dollars pour tester un projet de rétention des infirmières en fin de carrière. Après évaluation de l'impact positif du projet-pilote, il a mis de l'avant en mai 2007 un programme⁷ permanent de maintien en poste des infirmières soignantes de plus de 55 ans : elles peuvent être libérées des soins directs et consacrer 20 % de leur temps à des fonctions de mentorat ou de formation. Les nouvelles fonctions doivent être d'une durée d'au moins trois mois. Au Québec, nous allons étudier la question pendant encore combien de temps avant d'agir ?

Nous sommes dans une conjoncture de l'emploi où il est prévisible que pour les quinze prochaines années, le marché demeurera plus favorable en termes de pouvoir de négociation aux employés qu'aux employeurs. Le secteur privé préconise la notion de « bon employeur ». La créativité est à l'œuvre : salle de gym, iPod et téléphone cellulaire à tout nouvel employé. D'ailleurs, les fameux hôpitaux « magnétiques » américains offrent les mêmes avantages que les bons employeurs. Pourtant, au Québec, dans le réseau de la santé, on ne semble pas encore avoir pris conscience de la nouvelle réalité. Des énoncés de gestion contraignants pour les infirmières prévalent encore, comme si les employeurs avaient encore le gros bout du bâton ! Qu'est-ce que je veux dire par contraintes ? Heures supplémentaires obligatoires, rotation obligatoire, congés d'études refusés, quart de nuit obligatoire, agences privées interdites, ratios de personnel imposés, affectation obligatoire des infirmières auxiliaires dans les blocs opératoires, participation refusée au colloque annuel des conseils des infirmières et infirmiers... Or, en même temps, on constate une augmentation des infirmières qui passent aux agences privées pour échapper à ces contraintes. D'autres quittent tout simplement le Québec pour aller travailler dans d'autres provinces.

Les jeunes veulent la conciliation travail-études, les parents demandent la conciliation travail-famille et les préretraités désirent un revenu de retraite conciliable avec un poste à temps partiel. Je pense que le temps des contraintes est terminé, celui de la conciliation est arrivé. Et cela ne pourra rester de vains mots. Il faudra que cela se concrétise par des conditions de travail mieux adaptées aux différentes étapes de la vie. Les valeurs de la société sont en mutation et maintenant les individus veulent exercer des choix personnels. Choisir de devenir infirmière, c'est encore possible. Qu'avons-nous à offrir aux 3000 personnes par an dont nous avons besoin pour les encourager à faire ce choix ? Par ailleurs, plus de 3000 infirmières par an envisagent de partir à la retraite. Comment les inciter à choisir de poursuivre leur carrière ?

La présidente,

Gyslaine Desrosiers

¹ COMITÉ D'ÉTUDE SUR LA MAIN-D'ŒUVRE EN SOINS INFIRMIERS. La main-d'œuvre en soins infirmiers, Rapport du comité d'étude sur la main-d'œuvre en soins infirmiers, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 1987.

² GROUPE SOBECO. Rapport de recherche concernant les infirmières et infirmiers du réseau des Affaires sociales et Rapport de recherche concernant les infirmières auxiliaires du réseau des Affaires sociales, Québec, Secrétariat général des Affaires sociales, 1984.

³ GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE INFIRMIÈRE. Recherche sur les facteurs d'attraction et de rétention des infirmières du Québec portant sur le choix du statut d'emploi, sur le potentiel de disponibilité et sur les perspectives de cheminement de carrière, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2003.

⁴ COMMISSION D'ÉTUDE SUR LES SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX (Commission Clair). Les solutions émergentes - Rapport et recommandations, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000.

⁵ BRUNELLE, Y. Une source d'enseignements : les hôpitaux « magnétiques » américains, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction de l'organisation des services médicaux et technologiques, 2008.

⁶ Y. Brunelle, op. cit.

⁷ Ontario Ministry of Health and Long-Term Care. Guidelines for Application to the Late Career Nurse Initiative, 2007. [En ligne : www.health.gov.on.ca/english/providers/program/nursing_sec/docs/late_nurse_gd_01_20070523.pdf].



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)

L'OIIQ a rendu public un sondage CROP sur les infirmières qui travaillent pour les agences privées

L'OIIQ a dévoilé en conférence de presse, le 12 mars dernier, les résultats d'un sondage CROP, effectué, entre le 16 et le 27 janvier 2008, auprès de 500 infirmières qui travaillent pour les agences.

POURQUOI UN SONDAGE ?

L'attraction et la rétention des infirmières dans le réseau public demeurant un enjeu majeur dans le contexte de rareté de ressources que nous connaissons, l'OIIQ a mandaté la firme CROP pour réaliser un sondage auprès des infirmières qui travaillent pour les agences afin de mieux comprendre les motifs de leur choix. L'effet pervers de ce phénomène en croissance inquiète l'Ordre puisqu'il se traduit dans le réseau par une instabilité dans les équipes de soins, ce qui pourrait compromettre la sécurité du public.

Ce sondage révèle que la majorité des infirmières interrogées ont choisi de travailler pour les agences afin de se donner un cadre de travail plus flexible qui leur permet de réaliser leurs projets d'études, de famille et/ou de retraite progressive. Ce qui s'en dégage est l'appréciation de la flexibilité, notamment à l'égard des horaires, qu'offre le travail pour une agence. Ce recours semble offrir à l'infirmière le choix de ses conditions de travail et, en conséquence, la possibilité de concilier son projet de vie professionnelle et son projet de vie personnelle.

À noter d'abord que les infirmières qui choisissent les agences comme employeur exclusif ou comme employeur partagé travaillent en très grande majorité dans le réseau public. Les conditions contractuelles entre ces agences et les établissements publics sont peu connues, de même que les conditions de travail offertes à ces infirmières par ces agences. Certains établissements peuvent faire affaire avec plus d'une dizaine d'agences à la fois.

Les statistiques de l'inscription au Tableau de l'Ordre indiquent que le nombre d'infirmières qui déclarent une agence comme employeur principal a doublé entre 2000 et 2007, passant de 1060 à 1924. Ces employeurs se retrouvent en majorité à Montréal et dans sa couronne. Le phénomène demeure toutefois marginal, puisqu'il représente 2,9 % de l'ensemble des membres de notre profession et 3,5 % des infirmières du réseau public.

Les infirmières dans les agences sont sans doute nombreuses à refléter un changement de valeurs qui s'opère dans la société québécoise et qui pousse de nombreux travailleurs, et particulièrement les plus jeunes, à mettre au second plan les éléments traditionnels de sécurité et de stabilité au bénéfice d'un équilibre plus grand entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle. Le sondage révèle, en effet, que 77 % des infirmières sont entièrement satisfaites ou très satisfaites des conditions dans lesquelles leur permettent de travailler les agences comme employeurs et que 62 % d'entre elles identifient la flexibilité des horaires comme première source de satisfaction au travail.

Selon l'OIIQ, des mesures devront être prises pour éviter l'exode des infirmières vers les agences et un désengagement de ces



Crédit photo : Sylvain Légaré

Louis-Philippe Barbeau, vice-président, firme de sondage CROP et Gyslaine Desrosiers, présidente de l'OIIQ, en conférence de presse.

dernières à l'endroit du réseau public. Ces mesures pourraient être, par exemple, la mise en place d'un cadre horaire plus flexible, des libérations pour fins d'études et des stratégies favorisant les prises de retraite progressives. L'OIIQ, par ce sondage, a voulu apporter une contribution aux travaux de la Table de concertation visant à répondre à la situation de la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers. Le sondage et son sommaire exécutif peuvent être consultés sur le site de l'OIIQ, par le biais du communiqué de presse intégral, à l'adresse : www.oiiq.org.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[< retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Le service de vérification du droit d'exercice désormais accessible, en tout temps, au bout de vos doigts !

Le service de vérification du droit d'exercice de l'infirmière, qui vous était auparavant fourni par téléphone, vous est maintenant accessible en tout temps. À l'instar de plusieurs autres ordres professionnels, l'OIIQ est heureux d'offrir un nouveau service en ligne permettant à l'employeur potentiel, au patient ou sa famille, ou à tout individu intéressé de vérifier le droit d'exercice d'une infirmière et connaître son lieu d'exercice. Ils n'ont qu'à cliquer sur le bouton « [Vérification du droit d'exercice d'une infirmière](#) » apparaissant sur la page d'accueil du site de l'OIIQ, saisir le nom et le prénom de l'infirmière, ou son numéro du permis, le cas échéant, et ils obtiendront les informations sur son droit d'exercice ainsi que les coordonnées où elle exerce.

Ces renseignements ont un caractère public en vertu de l'article 108.8 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Rappelons que la personne qui n'est pas membre en règle de l'Ordre, qui s'annoncerait comme infirmière, ou par une abréviation de ce titre, ou qui exercerait la profession en effectuant des activités réservées aux infirmières, contreviendrait au *Code des professions* et à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (L.R.Q., c. I-8) et pourrait être accusée d'exercice illégal de la profession et d'usurpation du titre d'infirmière. L'OIIQ encourage tout signalement à cet égard.

Une personne est membre en règle si elle a acquitté la cotisation annuelle dont elle est redevable à l'Ordre et si elle est inscrite au Tableau.

Mentionnons que la principale fonction de l'OIIQ est d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

www.oiiq.org





Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



CHERCHER DANS LE SITE

OK

NOUS JOINDRE

ABONNEZ-VOUS !

SITES DE RÉFÉRENCE

SECTION MEMBRES

Être infirmière
au Québec

OIIQ

Événements et
formation

Services

Salle de presse
et publications

Prix, bourses
et distinctions

Les Ordres
régionaux

DSI CII
CIR

Comité jeunesse

[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)

**Vous déménagez le 1^{er} juillet ?
Vous avez changé d'emploi ?
Vous avez l'obligation nous en aviser dans un délai de 30 jours.**

C'est facile : vous n'avez qu'à faire le change-ment à votre dossier en appuyant sur le bouton « [Changement d'adresse ou d'employeur](#) » situé à gauche en bas de la page d'accueil du site de l'OIIQ, à www.oiiq.org.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)

ENTRE NOUS, ÇA CLIQUE !

Protégez des arbres avec nous !

Au 31 mars dernier, un peu plus de 50 % des cotisations reçues pour l'inscription au Tableau de l'OIIQ ont été acquittées par voie électronique : 30 % par carte de débit et 70 % par carte de crédit, et ce, à partir du site Internet de l'Ordre. L'an dernier, ce pourcentage se situait à 40,7 %. Un net progrès !



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Congrès 2008

C'est au Palais des congrès de Montréal, les 2, 3 et 4 novembre prochain, que se tiendra le Congrès 2008 de l'OIIQ, présidé par Louise Potvin, infirmière, directrice générale adjointe du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) Pierre-Boucher, sur le thème

« Les professionnels de la santé en pénurie, quel avenir pour les infirmières ? » C'est un rendez-vous !



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)

Déposez vos mémoires et thèses !

L'OIIQ invite les infirmières qui ont terminé des études supérieures de 2^e et 3^e cycle à déposer leur mémoire de maîtrise ou leur thèse de doctorat au Centre de documentation de l'Ordre. Ainsi, l'ensemble des infirmières, les professionnels de la santé, la communauté scientifique et les étudiants pourront bénéficier du fruit de vos travaux de recherche. Expédiez vos fichiers, portant vos noms et coordonnées complètes, à l'adresse courriel suivante : cdoc@oiiq.org.

Recevez nos plus sincères félicitations pour avoir complété ces longues études et nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos nouvelles fonctions



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

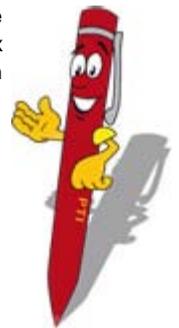
Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)

À la découverte du PTI

Une formation interactive sur le plan thérapeutique infirmier (PTI) est maintenant en ligne sur le site Web de l'OIIQ. Elle porte sur les notions de base relatives au PTI et s'adresse à la fois aux infirmières et aux étudiantes. D'une durée approximative de deux heures, cette formation comporte six modules, une mise en situation évolutive et plusieurs exercices. www.oiiq.org/infirmieres/plan/formation/index.html

Bonne formation !





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Suivi des travaux de la Table de concertation visant à répondre à la situation de la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers

Une première étape des travaux de la Table de concertation visant à répondre à la situation de la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers s'est terminée à la fin de mars dernier.

Il en a résulté des recommandations générales sur les horaires de travail, la formation continue, la modernisation des équipements de travail des soignantes et le soutien clinique, particulièrement pour les quarts de soir et de nuit.

Une dizaine de projets de réorganisation du travail en lien avec ces recommandations générales sont ou seront expérimentés dans les secteurs des soins critiques, des soins à domicile et de l'hébergement. Les travaux de la Table se poursuivront tout au cours de l'année par de multiples comités de travail afin de procéder à la mise en œuvre des recommandations.

De son côté, l'OIIQ continue de préciser ses orientations sur la planification des effectifs infirmiers dans le but de répondre le plus adéquatement possible à une demande de soins qui se transforme rapidement et pour laquelle les infirmières auront à exercer des rôles de premier plan. Cette planification vise aussi à attirer et à retenir le plus grand nombre dans la profession. Pour ce faire, l'OIIQ est en lien constant avec tous les milieux concernés par les soins infirmiers (syndicats, gestionnaires, conseils infirmiers, institutions d'enseignement, etc.) afin de tenir compte dans ses orientations de la réalité vécue sur le terrain.

Pour connaître l'évaluation que fait l'OIIQ des travaux de la Table, nous vous invitons à lire l'éditorial de la présidente.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)

Projet de loi n° 50

L'Ordre réclame la création d'une spécialité infirmière en soins psychiatriques

C'est le 4 mars dernier que l'OIIQ a demandé, en audiences publiques, un amendement au projet de loi n° 50 (*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*) afin de prévoir que l'évaluation des troubles mentaux par les infirmières soit conditionnelle à l'obtention d'un certificat de spécialiste délivré par l'OIIQ, plutôt que d'une attestation de formation continue.



Crédit photo : Clément Allard

Le ministre de la Justice, Jacques P. Dupuis, responsable de l'application des lois professionnelles, au centre des audiences publiques



Crédit photo : Clément Allard

M^e Hélène d'Anjou, avocate à la Direction des services juridiques, Gyslaine Desrosiers, présidente, Carole Mercier, secrétaire générale et France Laflamme, infirmière-conseil à la Direction du développement et du soutien professionnel

Rappelons qu'en donnant à l'infirmière l'occasion de s'identifier comme spécialiste, la certification permettrait au public, aux employeurs et aux membres des équipes de soins de reconnaître d'emblée l'infirmière habilitée à identifier la présence de troubles mentaux chez l'individu et à intervenir à un niveau avancé auprès des personnes atteintes, en lien avec son évaluation. Grâce à la certification de spécialiste, la population pourrait mieux diriger sa demande de services professionnels vers l'infirmière habilitée. Finalement, soulignons que la modalité proposée par l'Ordre contribuerait à attirer des infirmières dans le domaine des soins psychiatriques.



Crédit photo : Clément Allard

Le mémoire de l'OIIQ, tel que déposé à la commission

L'OIIQ en audiences publiques le 4 mars dernier

parlementaire, peut être consulté sur le site Internet de l'Ordre à l'adresse www.oiiq.org/publications.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > [Le Journal](#)

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)



Le Comité jeunesse retient trois recommandations du rapport Castonguay

Le rapport du Groupe de travail sur le financement du système de santé (rapport Castonguay) (financementsante.gouv.qc.ca) a été rendu public le 19 février dernier et a déjà été largement commenté. Certains acteurs publics ont rejeté du revers de la main ses recommandations puisqu'ils se sont arrêtés au rôle que pourrait jouer le secteur privé dans le système public. Pour le Comité jeunesse, il serait regrettable de réduire le rapport Castonguay à ce seul élément, car, à notre avis, il propose plusieurs solutions pour sortir du cul-de-sac dans lequel le système québécois baigne encore aujourd'hui. Pourtant, notre système de santé a été étudié à maintes reprises (Rochon, Clair, etc.) mais qu'a-t-on fait des recommandations de ces experts qui se sont succédé ? Le Comité jeunesse de l'OIIQ est d'avis que le rapport Castonguay comporte certaines pistes de solutions intéressantes qu'il convient d'examiner rapidement et surtout de mettre en œuvre.

Trois éléments ont retenu notre attention :

- les services de première ligne
- l'informatisation
- le financement

Les services de première ligne

Les recommandations du Groupe de travail concernant les ressources de première ligne sont très importantes. La prévention a un impact positif dans la collectivité, comme on a pu le constater dans le cas du tabagisme, par exemple. Cependant, la prévention est une proposition dont les effets ne se font sentir qu'à long terme. Le Comité jeunesse est d'avis que si l'on investissait dès maintenant des sommes d'argent en prévention, l'on maintiendrait la population en santé plus longtemps et les coûts du système de santé en seraient réduits d'autant. Oui, nous pouvons vivre en santé et limiter les coûts du système grâce à la prévention.

Quant aux services de première ligne proprement dits, une meilleure répartition des ressources résoudrait une grande partie du problème. Le Comité jeunesse applaudit le développement des groupes de médecine de famille (GMF) et celui des cliniques-réseau pour rendre les services accessibles à un plus grand nombre d'individus. Mais l'on doit avoir accès aux infirmières cliniciennes qui, elles, assureront le suivi systématique des malades chroniques. Ces dernières doivent s'acquitter de leurs tâches de façon optimale, en utilisant davantage les ordonnances collectives, par exemple. De plus, qu'attend le ministre pour mettre en place le plan d'effectif infirmier de praticienne spécialisée de première ligne pour favoriser l'accessibilité aux services de première ligne au Québec ? Les infirmières praticiennes sont au nombre de 27 dans notre province.

Elles peuvent évaluer l'état des patients, prescrire des médicaments et donner des traitements pour les problèmes de santé courants, et ainsi accroître l'accessibilité aux soins et services de notre système public. Leur nombre n'est pas suffisant : le gouvernement devra délier les cordons de la bourse pour en former davantage. Ainsi, le bon service de santé sera offert par la bonne personne, au bon moment.

Il faut vite mettre les solutions proposées en application pour le désengorger le réseau et favoriser l'accessibilité aux soins et aux services à toute la population québécoise.

L'informatisation au service du système de santé

Le rapport Castonguay recommande l'implantation de la nouvelle technologie informatique au système de santé. La pénurie de professionnels de la santé est connue et c'est dans cette optique qu'il faut être innovateur sans chercher comment remplacer les infirmières, mais bien comment mieux les utiliser en concentrant leurs activités aux soins directs des patients. L'utilisation de l'informatique est une de ces solutions. Le dossier patient électronique est à l'essai dans certains centres hospitaliers du Québec. Par contre, l'informatisation du système de santé pourrait nous offrir davantage. Elle rendrait la pratique infirmière plus efficace et sécuritaire pour les usagers. Par exemple, l'utilisation de prescriptions médicales informatisées éviterait bon nombre d'erreurs et de temps perdu à l'interprétation des prescriptions indéchiffrables. Investir dans ce domaine apporterait la clé de l'accès aux soins, et surtout la continuité de ceux-ci, et éviterait la duplication et la perte de temps.

Le financement

Le rapport Castonguay souligne bien la problématique du financement du système de santé. Le Comité jeunesse est d'avis qu'avant de tout rejeter, il est essentiel de bien réfléchir aux propositions amenées, telle la création d'un Fonds de stabilisation consacré à la santé. Il faut essayer de voir les impacts à long terme et les bénéfices encourus pour toute la population. Il est clair que le financement joue un rôle important dans l'organisation du système de santé, mais il ne faut pas oublier de s'assurer d'avoir une ouverture au partage des activités professionnelles pour favoriser l'accès aux soins car cela aussi aura un impact direct sur le coût du système de santé. Si les rôles et les responsabilités étaient revus dans les établissements et mieux partagés entre les professionnels, l'on pourrait rapidement faire des gains sur les coûts du système de santé.

Bien que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, ait affirmé dans une lettre ouverte à La Presse, le 26 février dernier, que le gouvernement entend mettre rapidement de l'avant plusieurs recommandations du rapport Castonguay, le Comité jeunesse de l'OIIQ souhaite ardemment que le gouvernement passe de la parole aux actes. Le système de santé a besoin de respirer et plusieurs mesures contenues dans le rapport Castonguay méritent d'être mises en œuvre.



Julie Poirier

Julie Poirier, présidente,
Comité jeunesse de l'OIIQ en collaboration avec :

Nancy Guillemette, présidente,
Comité jeunesse Montérégie

Karine Nadeau, présidente,
Comité jeunesse Abitibi-Témiscamingue

Julie St-Onge, présidente,
Comité jeunesse Côte-Nord



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

LE JOURNAL

[< retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Un nouveau comité à l'Ordre

Le Bureau de l'OIIQ sera appelé sous peu à former un comité sur les admissions par équivalence. Ce comité, qui prend sa source dans un règlement dont l'entrée en vigueur est prévue à l'automne prochain, aura le mandat d'étudier les dossiers des diplômées hors Québec en vue de procéder à la reconnaissance de l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation. Nous sommes à la recherche d'infirmières et d'infirmiers volontaires pour devenir membres de ce nouveau comité.

Le mandat des membres de ce comité sera de deux ans, soit de novembre 2008 à novembre 2010, renouvelable. Il y a sept postes à combler. Il faut prévoir de 8 à 10 réunions par année, d'une durée d'une demi-journée chacune.

Les principaux critères recherchés afin d'être sélectionnée sur ce comité sont les suivants :

- Être membre de l'OIIQ
- Avoir une bonne connaissance du milieu scolaire ou clinique
- Posséder un bon esprit d'analyse et une capacité à résoudre des problèmes
- Avoir du discernement et une capacité à prendre des décisions
- Avoir une connaissance des pratiques infirmières nationales et internationales

Si vous répondez à ces critères et que vous désirez participer aux activités de ce nouveau comité, nous vous invitons à consulter notre site à l'adresse www.oiiq.org, section « [OIIQ-Comité de l'Ordre](#) » et à remplir le formulaire. Votre ordre régional pourra vous fournir des informations supplémentaires au besoin. Le formulaire dûment complété doit être retourné à votre ordre régional avant le **13 juin 2008**.

Nous avons besoin de vous ; impliquez-vous !



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Avis de tenue de l'examen professionnel

La prochaine session de l'examen professionnel aura lieu le 20 ou le 21 septembre 2008 pour le volet pratique et le 22 septembre 2008 pour le volet écrit, conformément au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* (1997) 129 G.O. II, 4568.

La date limite d'inscription à cet examen est fixée au 21 août 2008. Tous les documents et frais requis pour l'inscription devront parvenir au siège social de l'Ordre avant 16 h 30 ce jour-là. Les demandes d'inscription reçues après cette date seront refusées; les diplômées admissibles devront alors se présenter à la session suivante, à l'hiver 2009.

L'examen se tiendra à Montréal et banlieues, Québec, Sherbrooke, Saguenay, Trois-Rivières et Rimouski. Le lieu où la candidate doit se présenter sera indiqué dans la confirmation d'inscription et l'avis de convocation à l'examen professionnel.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le Bureau du registraire de l'Ordre au 514 935-2505 ou 1 800 363-6048, poste 680.

Par ailleurs, le Bureau de l'OIIQ a déterminé les dates de la tenue des examens pour les trois prochaines années

20 et 21 septembre 2008 volet pratique
22 septembre 2008 volet écrit

14 mars 2009 volet pratique
15 mars 2009 volet écrit

19 et 20 septembre 2009 volet pratique
21 septembre 2009 volet écrit

13 mars 2010 volet pratique
14 mars 2010 volet écrit

18 et 19 septembre 2010 volet pratique
20 septembre 2010 volet écrit

12 mars 2011 volet pratique
13 mars 2011 volet écrit



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)

infOIIQ

Recevez-vous le nouveau bulletin d'information électronique de l'Ordre ?

InfOIIQ vous offre toutes les nouvelles de l'heure. Inscrivez dès maintenant votre adresse courriel à votre dossier au Tableau de l'Ordre à l'adresse suivante :

www.oiiq.org/infirmieres/inscription/adresse_index.aspx



VOTRE BULLETIN D'INFORMATION



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Avis de la fin du statut de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière

En vertu du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec* (2002) 134 G.O. II, 4377, et du *Règlement sur les actes professionnels qui, suivant certaines conditions et modalités, peuvent être posés par des personnes autres que des infirmières et des infirmiers* (1997) 129 G.O. II, 4571, le statut de candidate à l'exercice de la profession d'infirmière des personnes mentionnées ci-après a pris fin à la suite de la session de l'examen professionnel des 15 et 16 mars 2008. Par conséquent, elles ne peuvent plus exercer la profession à ce titre.

Diplômées du Québec

Nom		No d'immatriculations
AIT SI M'HAMED	MOHAMED	04403 AITM 0805 7302 CI
ARNALDO	SONIA L	10106 ARNS 0555 8208 CI
AROUA	AMINA	04403 AROA 1359 6802 CI
BAUTISTA	ROSETTE P	10105 BAUR 1051 7912 CI
BEAUDUY	SANDRA	04402 BEAS 1659 7105 CI
BENMOKHTAR	M'HAMED	04404 BENM 1701 6501 CI
BLOUIN	FREDERIC P	06004 BLOF 0301 7503 CI
BOUCHARD	MARILYN E	06503 BOUM 1160 8505 CI
BOULIANNE	ISABELLE	08503 BOUI 0858 7801 CI
BOUNESSIS	SIHEM	06102 BOUS 2662 8006 CI
CARLETON	SOPHIE B	09000 CARS 2651 6905 CI
CHAROF	YOUNES	04403 CHAY 2112 7607 CI
CHASSE	KAROLYNE	08001 CHAK 0262 8007 CI
CORMIER	CHARLOTTE C	06501 CORC 2854 6101 CI
DERILUS	MARCIA	04401 DERJ 1053 7005 CI
DUFOUR	ERICK D	09104 DUFE 2608 7703 CI
DUPUIS	CAROLINE L	09803 DUPC 2554 7907 CI
FIL	ANNIE	10203 FILA 1661 6509 CI
FORTIN	YOLAND	06204 FORY 2410 6401 CI
GAUDREULT	MARC-ANDRE	06005 GAUM 0701 8302 CI
GAUTHIER	VALERIE M	06398 GAUV 0159 8100 CI
GOHIER	STEPHANIE G	09303 GOHS 2258 8509 CI
HARVEY	MELISSA E	08503 HARM 1660 8506 CI

HOWARD	SARAH L	10904 HOWS 1153 8708 CI
JASMIN	IDGIE	06303 JASI 1162 7709 CI
JEAN	MARIE-HELENE	09401 JEAM 1658 8209 CI
JENG	MOMODOU S	10104 JENM 2806 6309 CI
KHATCHIKIAN	SYLVIE	10804 KHAS 1662 8302 CI
LAGROIS	MELANIE G	06302 LAGM 0560 7607 CI
LANOUE	BETINA	01002 LANB 2357 7101 CI
LANTHIER	LUCIE	05704 LANL 2361 5508 CI
LAPERRIERE	CHANTAL S	06302 LAPC 1751 7703 CI
LEGAULT	CINDY C	06303 LEGC 2255 8508 CI
LEMAY	CAROLINE G	08502 LEMC 1756 7107 CI
LIPARI	SANTINA	10296 LIPS 1059 7506 CI
LOUASLI	ABDALLAH	04404 LOUA 0310 7200 CI
MAGOCHA	INNOCENT	10104 MAGI 1509 8001 CI
MARZINOTTO	ERIKA A	00804 MARE 0760 7608 CI
MC LEAN	ISABELLE L	06503 MCLI 1862 8509 CI
METHOT	MARIE-JOSEE N	06003 METM 1659 8104 CI
MEUNIER	BRIGITTE T	09303 MEUB 0958 6705 CI
MORENO CARDENAS	ARACELLY D	04402 MORA 3056 5903 CI
MUKAGASHUMBA	DOROTHEE	04404 MUKD 2058 7207 CI
MUZIGWA	KITUMAINI	01001 MUZK 1456 6601 CI
NGUYEN	PHI HAI LY	04402 NGUP 2561 7906 CI
NJONKOU	AMIN	04404 NJOA 1805 8002 CI
PARISIEN	LILI G	06302 PARL 1354 8217 CI
PAZDERSKA	MAGDALENA E	10200 PAZM 0854 7606 CI
PETKOVIC	JOVANA	10904 PETJ 2958 8402 CI
PIERRE-LOUIS	MIRLIONE	06005 PIEM 3054 7400 CI
PINARD	JEAN-FRANCOIS S	09003 PINJ 2908 7805 CI
PLANTE	NANCY	09703 PLAN 1053 6800 CI
QURESHI	SOPHIA R	10104 QURS 2554 8401 CI
RAICHE	MARIE-CLAUDE	06903 RAIM 2862 8005 CI
RATTE	MARIE-CLAUDE	08505 RATM 2761 8403 CI
REYES MORAN	VERONICA E	10904 REYV 1055 8700 CI
SARRAZIN MENARD	LILA	06104 SARL 0854 8109 CI
SARWAR	GHULAM	10105 SARG 0302 5903 CI
SERGERIE	MARIO	06005 SERM 0511 6603 CI
SHERMAN	AMEDEE L	09504 SHEA 1701 8002 CI
TABBI ANNENI	AOUICHA	04402 TABA 1659 6309 CI
TANGUAY-BOSSUT	SARA JOELLE G	08504 TANS 1062 8207 CI
TERROUX SEVIGNY	MARIE-FRANCE R	07504 TERM 1062 8603 CI
TRACHY	STEEVE R	07703 TRAS 1506 7500 CI
TREMBLAY	SERGE S	06502 TRES 1209 8105 CI
TWALA	ELINAH	09604 TWAE 2661 8101 CI
VEZEAU	CLAUDETTE E	06600 VEZC 2662 5205 CI
WISTAFF	COURTNEY	10902 WISC 0162 8401 CI
ZIVKOVIC	ANA	10904 ZIVA 1157 8508 CI

Nom		No d'immatriculations
BALCON	MARIE AUDE	91806 0000 0018 5342 CI
BON	ANGELIQUE J	54207 0000 0019 0303 CI
BUISSON	ANGELIQUE D	23607 0000 0019 6305 CI
CODEVELLE	AUDREY S	22807 0000 0019 0291 CI
CROZET	SANDRA C	54207 0000 0019 5411 CI
DE LA FUENTE	LAURENT	24407 0000 0019 5383 CI
DIDI	KARIMA	22807 0000 0019 5379 CI
DURDAN	FANNY A	24407 0000 0019 5390 CI
EL MARRADI	HANANE	22807 0000 0019 5380 CI
ENE	MARIANA	10106 0000 0018 4459 CI
FERULLO	AUDREY M	65607 0000 0019 6274 CI
FOUILLET	CAROLINE N	24407 0000 0019 6945 CI
GARABEDIAN	MARIA	27906 0000 0018 7480 CI
GUARINO	NORA D	10106 0000 0015 3500 CI
GUILMIN	MARJORIE C	54207 0000 0019 5420 CI
IBANEZ	FLOR INEZA	10105 0000 0017 2659 CI
IBASCO	MATY ANN	10106 0000 0017 8763 CI
IONICA	MIRELA CLAUDIA	07807 0000 0019 1540 CI
JARA	MARIBEL D	10105 0000 0014 8901 CI
JEAN-MICHEL	ROSELINE	07706 0000 0011 0183 CI
JEANNOT	ANNE R	22807 0000 0019 5384 CI
JOHN	ANITA	10105 0000 0017 2934 CI
JONATHAS	NATHALIE	00006 0000 0018 6065 CI
JOUVE	OLIVIER	09707 0000 0019 5401 CI
KAUR	PUSHPINDER	10106 0000 0018 0841 CI
KUMP	TRACY A	00007 0000 0019 4888 CI
LABAYAN	MICHELLE LOUISE	10105 0000 0017 4046 CI
LAFLEUR	YANICK	00007 0000 0019 6300 CI
LAURENT	MARION C	22807 0000 0019 2120 CI
LECHAT	MARIE J	77407 0000 0019 5431 CI
LETAILLEUR	DOROTHEE P	65907 0000 0019 5271 CI
LOHIER	IMMACULA	07706 0000 0015 2976 CI
LUGAR	MILAGROS	10106 0000 0011 0543 CI
MAGNAUDEIX	AMELIE	23607 0000 0019 6301 CI
MCLEOD	ANGELIN M	0000 0017 5970
NNOROM	MAVIS N	10105 0000 0017 3110 CI
PADADAC	BLESSY JANE	10105 0000 0016 1212 CI
PAREDES	BLANDINA R	10105 0000 0014 2446 CI
RAIMOND	NOELLE A	54207 0000 0019 7128 CI
RIMANDO	ESTRELLA D	10105 0000 0016 0949 CI
ROUAS	SANDRINE	65906 0000 0019 0175 CI
STEC	AURELIE	77406 0000 0018 5490 CI
TEPUSA	ARON	07806 0000 0018 0104 CI
TERRI	JELENA	10106 0000 0018 2280 CI
THENIN	JULIE V	22807 0000 0019 5442 CI
TOADER	ELENA	10106 0000 0018 3647 CI

La secrétaire générale, Carole Mercier



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)



Utilisation du symbole graphique de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

La signature officielle de l'Ordre se compose d'un symbole graphique et de la dénomination verbale « Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ». Le symbole graphique est complémentaire à la dénomination verbale. Ils forment un ensemble graphique indissociable, sauf dans les cas d'utilisations promotionnelles ou publicitaires. Cette signature officielle, c'est-à-dire le symbole graphique et la dénomination verbale, qui a été adoptée par le Bureau en janvier 1987, est utilisée sur tous les documents de l'Ordre (papeterie, documents imprimés ou audiovisuels, publicité, signalisation, etc). En conformité avec la Charte de la langue française, les ordres professionnels québécois ne doivent être désignés que par leur dénomination française dans toutes leurs communications.

En vertu de la *Loi sur les marques de commerce*, la secrétaire de l'OIIQ a déposé une demande d'enregistrement pour les trois marques de commerce suivantes :

- la signature officielle en rhodamine et noir ;
- la signature officielle en noir seulement ;
- le symbole graphique utilisé seul.

Voyons les particularités d'utilisation de chacune.



SIGNATURE OFFICIELLE EN RHODAMINE ET NOIR OU EN NOIR SEULEMENT

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec est l'unique utilisateur de la signature officielle en rhodamine et noir qui apparaît sur tous les documents que ce dernier publie. Une version de la signature officielle, en noir uniquement, peut aussi être utilisée par l'OIIQ.

SYMBOLE GRAPHIQUE

Le symbole graphique seul, en rhodamine ou en noir, est utilisé par l'OIIQ pour la production d'articles promotionnels, tels des insignes, des bagues, des macarons, etc.

Les Ordres régionaux peuvent utiliser le symbole graphique noir. Il doit alors être accompagné de leur dénomination verbale (nom de l'ordre régional), composée dans le même caractère typographique que celui de l'OIIQ.

POUR LES MEMBRES

Les membres de l'OIIQ peuvent utiliser **uniquement le symbole graphique noir** dans leur publicité, et ce, conformément aux règles prévues aux articles 80 et 81 du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*.

L'infirmière peut utiliser le symbole graphique noir dans le cadre de la promotion des services professionnels qu'elle offre dans sa pratique professionnelle. Par conséquent, le symbole graphique doit être associé au nom d'une ou de plusieurs infirmières, et ce, lié à l'annonce de leurs services professionnels. Il ne doit pas être associé au nom d'une entreprise. Il est cependant toléré que le symbole graphique de l'Ordre se situe à

l'intérieur d'une publicité faite par une entreprise. Dans ce cas, il doit être directement et clairement associé au nom d'une ou de plusieurs infirmières identifiées.

Également, toute infirmière qui utilise le symbole graphique de l'OIIQ aux fins de sa publicité, sauf sur une carte professionnelle, doit joindre à cette publicité la mention suivante : « Cette publicité n'est pas une publicité de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et elle n'engage que son auteur ».

De plus, toute infirmière qui utilise le symbole graphique de l'Ordre ne peut y juxtaposer le nom de l'Ordre, ni autrement utiliser le nom de l'Ordre lié au symbole, excepté pour y indiquer qu'elle en est membre.

La valeur et la crédibilité d'une marque de commerce grandissent grâce à l'utilisation appropriée que l'on en fait, soit celle prescrite par le propriétaire de la marque. Ainsi, tout membre doit s'assurer que le symbole graphique reproduit est identique à l'original détenu par la secrétaire de l'OIIQ. Il est incorrect d'y ajouter, lors de la reproduction, un autre élément visuel, que ce soit une ligne de contour ou tout autre sigle.

Le symbole graphique est disponible sur le site Web de l'OIIQ, à l'adresse www.oiiq.org, section « Salle de presse et publications » sous la rubrique « [Salle de presse, matériel graphique](#) ».

Code de déontologie des infirmières et infirmiers, (2003) 135 G.O. II, 98; (2005) 137 G.O. II 2961

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, (1987). Guide graphique.



Crédit photo : Laurence Labat

Sylvie Truchon, syndic



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Exercice illégal et usurpation du titre de la profession d'infirmière

Le 28 novembre 2007, Sonia Bilodeau, permis n° 81-0707, a reconnu sa culpabilité à six (6) chefs d'accusation pour exercice illégal et usurpation du titre de la profession d'infirmière et ce, entre le 8 juillet et le 30 août 2006 ; elle s'est vu imposer une amende totalisant 8 000 \$ sans frais.

Alors qu'elle n'était pas membre de l'Ordre, Mme Bilodeau a illégalement exercé la profession d'infirmière en effectuant notamment les activités réservées suivantes :

- évaluer la condition physique d'une personne symptomatique;
- administrer des médicaments qui faisaient l'objet d'une ordonnance médicale;
- prodiguer les soins qui se rattachent au traitement d'une plaie.

Par ces actions, Sonia Bilodeau a contrevenu aux articles 32 et 188 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26) ainsi qu'à l'article 41 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (L.R.Q., C. I-8). Sonia Bilodeau n'étant pas membre de l'OIIQ, elle ne peut utiliser le titre ni exercer la profession d'infirmière.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)

Programme de surveillance générale 2008-2009

Selon l'article 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle a comme fonction la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Cette surveillance se fait principalement dans le cadre d'activités de vérification de l'exercice individuel et de l'exercice collectif des membres.

Annuellement, le programme de surveillance générale, déterminé par le Comité, puis approuvé par le Bureau, décrit les activités de vérification qui seront réalisées.

Le programme de surveillance générale de l'exercice infirmier 2008-2009 prévoit qu'au total, 1598 infirmières devraient faire l'objet d'une vérification de leur exercice, soit individuellement ou collectivement.

Vérification de l'exercice individuel

Sur le plan individuel, quelque 177 infirmières exerçant en pratique privée, notamment dans le domaine de la pharmacie communautaire, feront l'objet d'une inspection professionnelle.

La vérification de l'exercice individuel s'effectuera, dans un premier temps, par l'envoi d'un questionnaire de vérification de l'exercice individuel à l'ensemble des infirmières visées. Ensuite, pour 10 % d'entre elles, la vérification sera complétée par une entrevue et des observations dans leur milieu de pratique.

La vérification de l'exercice individuel vise à favoriser chez l'infirmière une réflexion sur sa pratique et sur les moyens de l'améliorer. Les recommandations du Comité d'inspection professionnelle s'adressent donc à l'infirmière concernée.

Vérification de l'exercice collectif

Rappelons que la vérification de l'exercice collectif consiste à évaluer la qualité de l'exercice professionnel d'un ensemble d'infirmières qui assure collectivement la prestation des soins à une même clientèle (unité de soins, résidence privée, établissement de santé, etc.).

La vérification de l'exercice collectif des infirmières s'effectue à l'aide de différentes méthodes telles que le questionnaire à la directrice ou responsable des soins infirmiers, les questionnaires d'autoévaluation collective adressés aux infirmières soignantes et aux infirmières cadres, l'entrevue, les observations cliniques et la consultation de documents.

Le programme de vérification de l'exercice collectif 2008-2009 visera les installations de six centres de santé et de services sociaux (CSSS) et de deux centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) privés autofinancés où 15 infirmières et plus déclarent exercer. L'ensemble de ces établissements représente un total de 1421 infirmières.

Les recommandations du Comité d'inspection professionnelle s'adresseront au groupe d'infirmières afin de leur permettre de mettre en place, ensemble, les moyens nécessaires pour améliorer leur pratique professionnelle.





LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)



Le leadership des CII : la mobilisation s'installe dans les régions

En novembre 2005, l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Saguenay Lac Saint-Jean/Nord-du-Québec prenait l'initiative d'offrir une journée de formation pour les conseils des infirmières et infirmiers (CII) et les directrices des soins infirmiers (DSI) de la région. Cette journée ayant remporté un vif succès auprès des CII et des DSI, d'autres formations ont été organisées par les ordres régionaux des infirmières et infirmiers dans les régions suivantes : Bas-Saint Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Abitibi-Témiscamingue, Laurentides/Lanaudière, Québec, Mauricie et Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Montréal/Laval et Montérégie. Au moment de mettre sous presse, des formations auront eu lieu pour les CII de l'Outaouais et de la Côte-Nord.

« Le leadership des CII dans les nouvelles structures » est devenu, avec le temps, le thème de cette formation préparée par l'OIIQ. En plus de se pencher sur la portée des mandats et des responsabilités des CII et des commissions infirmières régionales, la journée de formation permettait aux membres des comités exécutifs des CII (CECII) et des DSI d'échanger sur leurs responsabilités respectives et les facteurs facilitant le partenariat. De plus, les CECII ont échangé sur les différents enjeux du contexte de pénurie :

- activités professionnelles ;
- amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Il devient de plus en plus évident, pour les CECII, que l'appui des instances politiques et décisionnelles de leur établissement est indispensable. Des échanges ont donc porté, entre autres, sur les éléments suivants :

- s'assurer de la collaboration et du soutien de la direction générale (DG) et de la DSI ;
- maintenir des liens étroits avec l'infirmière désignée par et parmi le CII qui siège au conseil d'administration (CA) de l'établissement ;
- être présent aux séances publiques du CA pour saisir les enjeux d'organisation des soins et des services ;
- connaître les attentes du CA et de la DG ainsi que les processus officiels de consultation ;
- participer activement au processus décisionnel à tous les niveaux dans l'établissement ;
- présenter à la DG et au CA des avis concis et axés sur la recherche de solutions efficaces et efficientes visant l'amélioration de la qualité des soins infirmiers et des services aux clientèles ;
- créer des alliances avec les conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, les conseils multidisciplinaires et autres instances de l'établissement et les tenir informés de l'évolution des travaux et des priorités du CII ;
- connaître les prises de position de la commission régionale infirmière.

Mais pour être crédibles et efficaces, tous conviennent que les CECII doivent compter sur l'ensemble des infirmières de l'organisation. La mobilisation de ces dernières demeure toujours un enjeu à travers les années. Les infirmières doivent saisir les opportunités offertes par leur CII et prendre rapidement leur place dans l'organisation. Ces journées de formation ont permis aux CECII d'une même région de partager tant leurs difficultés que leurs solutions. Tous sont d'avis que des communications régulières, efficaces et adaptées aux nouvelles réalités de

l'ensemble des infirmières permettent de conserver ou de stimuler leur mobilisation. Mais les meilleures personnes pour mobiliser les infirmières demeurent les infirmières elles-mêmes. Le CII doit devenir pour l'ensemble une occasion de :

- s'impliquer dans l'organisation et la prestation des soins et des services en concertation avec les autres professionnels et intervenants ;
- simplifier les trajectoires de soins et de services par l'instauration de protocoles cliniques, selon les meilleures pratiques reconnues et les données probantes ;
- mettre en commun leurs ressources et partager les responsabilités du CII.

Jacinthe Normand, inf., M.A.P.

Directrice adjointe

Direction des affaires externes et des statistiques sur l'effectif



Crédit photo : Laurence Labat

***Jacinthe Normand, inf.,
M.A.P.***



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[< retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Avis de nomination

Les membres du Bureau de l'OIIQ sont heureux d'annoncer la nomination de Carole Mercier au poste de secrétaire générale de l'OIIQ, et ce, depuis le 17 avril 2008. Au cours des 14 mois précédents, Mme Mercier a occupé le poste de secrétaire générale par intérim.

La secrétaire générale agit comme secrétaire de l'Ordre conformément à la *Loi sur les infirmières et les infirmiers et au Code des professions*. Elle assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et règlements; elle exerce une autorité fonctionnelle sur l'ensemble des processus de gestion de l'OIIQ.

Mme Mercier détient un baccalauréat en sciences infirmières de l'Université de Montréal et une maîtrise en administration de la santé de la même université. Elle est présentement candidate à la *International Masters for Health Leadership* de l'Université McGill.

Riche d'une expérience variée, elle a oeuvré à titre de gestionnaire en soins infirmiers et d'infirmière soignante dans des centres hospitaliers. En 1991, elle s'est jointe à l'équipe du siège social de l'OIIQ à titre de conseillère à la Direction de la planification et du développement professionnel. De mai 2000 jusqu'à sa nomination à titre de secrétaire générale par intérim, elle a occupé le poste de directrice-conseil à la Direction des affaires externes et des statistiques sur l'effectif.

Convaincue de l'importance de la collaboration interprofessionnelle et du rôle stratégique de l'infirmière au sein du système de santé, Mme Mercier a participé à l'élaboration de nombreux mémoires et publications de l'OIIQ, notamment *Le Conseil des infirmières et infirmiers : une instance stratégique*, *Le Guide d'application sur la nouvelle Loi sur les infirmières et les infirmiers*, *La Gouverne des soins infirmiers dans le cadre d'une organisation de services intégrés*, *La Collaboration médecin-infirmière-Loi 90 et les ordonnances collectives*.



Crédit photo : Laurence Labat

Carole Mercier



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)

L'exercice infirmier dans les urgences : qu'en est-il ?

L'exercice infirmier dans les urgences fait partie des champs cliniques considérés à haut risque pour la sécurité du public. Ce postulat s'appuie sur le fait que la clientèle y est non seulement instable, mais aussi très diversifiée. De plus, le contexte de travail est particulièrement exigeant dans ces milieux où la surcharge de travail est courante.

Ces préoccupations ont amené le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'OIIQ à inclure, dans son programme de surveillance générale des années 2005-2006 et 2006-2007, la vérification de l'exercice infirmier dans le secteur de l'urgence.

Au total, les infirmières de 18 urgences ayant un fort achalandage ont été jointes. Voici un bref résumé des principales observations faites par le CIP dans le cadre de ces vérifications.

Sur le plan clinique, malgré un contexte de travail difficile, les infirmières font preuve de conscience professionnelle et de dévouement envers leurs clients. Les observations démontrent qu'elles possèdent les connaissances et les habiletés pour effectuer les soins infirmiers à l'urgence. Les aspects les plus positifs de leur exercice sont :

- le respect des normes du processus de triage ;
- les soins et traitements qu'elles prodiguent, incluant le soulagement de la douleur, ainsi que leur planification ;
- leur connaissance des divers monitorages à effectuer ;
- les moyens pour prévenir le passage à l'acte des clients agressifs et suicidaires.

Au niveau organisationnel, les urgences visitées ayant un taux élevé d'achalandage, les clients y séjournent plusieurs heures. Ces facteurs créent des besoins additionnels de réévaluation clinique et de soins d'assistance, lesquels ralentissent les processus et alimentent l'engorgement. De plus, à certaines urgences, d'importants délais sont constatés avant le triage.

Les facteurs tels que l'achalandage, l'engorgement, la surcharge de travail et, parfois, le manque de connaissance du milieu, contribuent au fait que des infirmières ne procèdent pas toujours selon les règles de l'art. De plus, plusieurs facteurs organisationnels ne sont pas favorables à la qualité des soins à l'urgence. Notons en particulier :

- le manque de procédures pour réduire le délai d'attente avant le triage (ex. : prétriage) ;
- le manque d'ordonnances collectives permettant d'initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, lesquelles pourraient contribuer au désengorgement ;
- le manque de formation des infirmières et le manque d'outils pour surveiller des clients qui reçoivent des médicaments ayant un effet dépressif sur le système nerveux central ;
- les lieux physiques peu favorables à la surveillance des clients et à la prévention de la transmission des infections ;
- la durée de séjour et l'environnement non adapté occasionnant une difficulté à répondre aux besoins d'assistance et à prévenir les chutes, plus particulièrement chez les personnes âgées.

Par ailleurs, il a été constaté que les urgences ayant fait l'objet de rénovations majeures récentes bénéficient de caractéristiques facilitant la surveillance des clients et le respect des mesures de prévention des infections.

À la suite de chacune des visites d'inspection professionnelle, le CIP a fait ses recommandations aux infirmières afin qu'elles améliorent collectivement la qualité de leur exercice professionnel.





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)

Avis de convocation à la 88^e Assemblée générale annuelle

Conformément aux articles 86 b) et 102 du *Code des professions*, l'OIIQ avise tous ses membres que sa 88^e Assemblée générale annuelle se tiendra le lundi 3 novembre 2008 au Palais des congrès de Montréal. L'horaire, l'ordre du jour et l'appel de propositions seront diffusés dans *Le Journal* de septembre / octobre 2008.

La secrétaire générale, Carole Mercier

Note : Les articles 16 et 17 de la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* stipulent que, pour être déléguée à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ, vous devez avoir été élue par votre section. Pour plus de détails, communiquez avec votre ordre régional.



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

Récipiendaires des bourses d'études de 1^{er} cycle de l'OIIQ Concours 2007-2008

Nous dévoilons ici la liste des récipiendaires des bourses d'études de 1^{er} cycle pour l'année 2007-2008 du programme boursier AXE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL.

Bourses de baccalauréat en sciences infirmières post-DEC - Bourses de 5000 \$

Caroline ARBOUR	Université de Sherbrooke
Isabelle BEAUDOIN	Université de Sherbrooke
Anik BERGERON	Université Laval
Émilie BERNIER	Université de Sherbrooke
Cyndie BRISSON-BRETON	Université Laval
Lyn DE LEON	Université McGill
Bruno DI TOMASSO	Université de Sherbrooke
Geneviève DROLET	Université de Montréal
Adèle GORMAN	Université du Québec en Outaouais
Mélissa GOSSELIN	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Patricia GOULET	Université du Québec à Chicoutimi
Annie GRÉGOIRE	Université de Sherbrooke
Jessy GRENIER	Université Laval
Simon GRENIER-MICHAUD	Université du Québec à Trois-Rivières
Steve GRENON	Université du Québec à Trois-Rivières
Haj Mohammed HABBAD	Université de Montréal
Catherine HUPÉ	Université du Québec à Rimouski
Joannie JACQUES	Université du Québec à Rimouski
Patrick LAVOIE	Université de Sherbrooke
Jessica MOORE	Université du Québec à Rimouski
Diane OUELLET	Université du Québec en Outaouais

Bourses de baccalauréat initial en sciences infirmières - Bourses de 5000 \$

Marie-Ève BEAUDOIN	Université Laval
--------------------	------------------

Evelyne BEAUCHAMP	Université de Montréal
Nathalie CHOUNARD	Université du Québec à Trois-Rivières
Francis DUCLOS	Université du Québec à Trois-Rivières
Julie ROBERGE	Université du Québec à Trois-Rivières

Bourses terminales pour les études de 1^{er} cycle - Bourses de 5000 \$

Julie BEAUCAGE	Université du Québec à Trois-Rivières
Véronique CHOQUETTE	Université du Québec en Outaouais
Mylène CÔTÉ	Université Laval
Émilie DULUDE	Université de Sherbrooke
Mélanie GUÉRIN	Université du Québec en Outaouais
Émilie PARENTEAU	Université de Sherbrooke



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

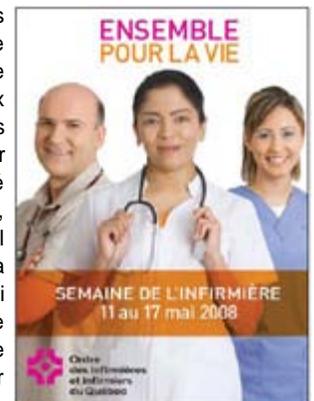
[← retour à la table des matières](#)

Semaine de l'infirmière

La Semaine de l'infirmière se tiendra du 11 au 17 mai et aura pour thème : « Ensemble pour la vie ». Instituée par l'OIIQ, la Semaine de l'infirmière, qui en est à sa quinzième édition, se distingue cette année par une nouveauté : les trois personnes qui figurent sur les affiches sont de véritables infirmières et infirmier pratiquant au Québec. Il s'agit de Denis Dubé, Lili Campo et Annie Proulx.

Comme par le passé, des affiches et des autocollants ont été distribués dans les établissements de la santé et des services sociaux. De plus, afin de maximiser la campagne de la Semaine de l'infirmière auprès des différents publics ciblés, l'OIIQ a opté cette année pour une campagne provinciale en affichage extérieur durant les semaines du 4 et du 11 mai. Plus de 60 panneaux ont arboré pendant ces deux semaines le visuel de la Semaine de l'infirmière, à proximité des établissements de santé dans les grandes villes de la province de Québec. En vue d'assurer une visibilité encore plus soutenue de cette campagne, une annonce publicitaire a été également publiée dans *La Presse*, *Le Soleil*, le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec*, le samedi 10 mai. Il faut se rappeler que cette Semaine de l'infirmière vise à souligner le travail exceptionnel des infirmières et des infirmiers et leur rôle indispensable dans le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que dans la société. Soulignons que la date du 12 mai marque la Journée internationale de l'infirmière. Cette journée commémore l'anniversaire de naissance de Florence Nightingale, une pionnière des soins infirmiers modernes et une statisticienne notable. En 1883, elle fut décorée de la Royal Red Cross par la reine Victoria pour le rôle central qu'elle a tenu dans l'établissement de la Commission Royale pour la Santé de l'Armée. En tant que femme, elle n'a pu être nommée à la Commission, mais en rédigea le rapport de plus de mille pages, incluant des rapports statistiques détaillés, lequel conduisit à une révision majeure des soins dispensés aux soldats et à l'établissement d'une école de médecins militaires et d'un vaste système d'archives médicales de l'armée.

Bonne Semaine de l'infirmière 2008 !





[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[← retour à la table des matières](#)

Lauréates des prix Florence 2008

Excellence des soins

Lucie Tremblay
*Directrice des soins infirmiers et
services cliniques*
Centre gériatrique Maimonides
CHSLD Juif de Montréal
Montréal
Commanditaire :
TD Assurance Meloche Monnex



Recherche en sciences infirmières

Lyne Cloutier
Professeure
Université du Québec à Trois-Rivières
Mauricie
Commanditaire :
Ministère de la santé et des services sociaux

Relève

Marie-Noëlle Vallée
*Conseillère clinicienne en soins
infirmiers*
Hôpital Laval
Québec
Commanditaire :
Fédération interprofessionnelle de la
santé du Québec



Rayonnement international

Louise Dumas
Professeure-chercheuse
Université du Québec en Outaouais
Outaouais
Commanditaire :
sanofi aventis

Leadership

Monique Bourque
*Conseillère clinicienne en soins
infirmiers*
CSSS-Institut universitaire
de gériatrie de Sherbrooke
Estrie
Commanditaire :
La Capitale assurances générales



Prévention de la maladie

Diane Saindon-Larose
Consultante en prévention du suicide
CSSS d'Antoine-Labelle
Laurentides
Commanditaire :
La Capitale assurances générales

Engagement communautaire

Ghislaine Courmoyer
Infirmière
Montréal
Commanditaire :
Banque Nationale du Canada



Promotion de la santé

Lucile Allard
*Coordonnatrice du programme clientèle santé mentale et
chef d'unité de psychiatrie*
Centre hospitalier affilié universitaire de Québec
Québec
Commanditaire :
Banque Nationale du Canada



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

[← retour à la table des matières](#)

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

IV^e Congrès mondial des infirmières et infirmiers francophones à Marrakech (Maroc)

du 7 au 11 juin 2009

Le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) invite l'ensemble des infirmières, infirmiers, étudiants et professionnels de la santé à participer à son congrès mondial triennal. Afin de favoriser le partage d'expériences, de connaissances et de réflexions sur la pratique infirmière lors de ce congrès, le SIDIEF sollicite des propositions de communications.

L'appel de communications est disponible sur le site Web à : www.sidiief.org

Date limite de remise des propositions : 16 novembre 2008

Contact : congres2009@sidiief.org

Téléphone : 514 849-6060



[Accueil](#) > [Salle de presse et publications](#) > [Périodiques](#) > **Le Journal**

Perspective
infirmière

L'Infirmière du
Québec

Le Journal

CII à l'écoute

Le Scribe

LE JOURNAL

Mai / Juin, Vol. 5 No 5

[< retour à la table des matières](#)

Partenariat Comité jeunesse de l'OIIQ et Alifera Globetrotter

Pas moins de 106 jeunes infirmières de toutes les régions du Québec se sont inscrites pour participer au projet de partenariat du Comité jeunesse de l'OIIQ et *Alifera Globetrotter* qui a pour objectif de promouvoir la relève en soins infirmiers par le biais d'expériences humanitaires et, ainsi, développer une approche favorable à l'aspect multiculturel.

Les candidatures de deux d'entre elles ont été retenues pour participer au projet de coopération humanitaire, du 7 au 21 mai prochain, à La Ceiba, au Honduras. Il s'agit de Marie-Pier Cyr de Montréal et Anne Verret de Sainte-Catherine-de-la Jacques-Cartier. L'expérience se déroulera à l'hôpital *Regional Atlantida*.